



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation Pharmaceutique

Le Directeur Général

0000836

N° _____ MSAS/ARP/DG ✓

Dakar, le

06 OCT 2022

NOTE D'INFORMATION

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) a été informée par alerte référencée RPQ/REG/ISF/Alerte N°6/2022 en date du 05 octobre 2022 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de produits pédiatriques de qualité inférieure (contaminés) détectés dans la région de l'OMS Afrique. L'analyse en laboratoire d'échantillons des produits a confirmé une contamination par diéthylène glycol et éthylène glycol en quantités inacceptables.

Il s'agit du Promethazine présenté sous forme de solution orale, le Kofexmalin ainsi que le Makoff qui sont des sirops contre la toux pour bébé, et le Magrip qui est un sirop contre la toux pour nourrisson, fabriqués par le laboratoire Maiden Pharmaceuticals Limited (Haryana en Inde).

Les effets toxiques se manifestent par des douleurs abdominales, des vomissements, des diarrhées, une incapacité à uriner, des maux de tête, une altération de l'état mental et des lésions rénales aiguës pouvant entraîner la mort.

L'ARP précise que les produits incriminés ne détiennent pas une autorisation de mise sur le marché (AMM) au Sénégal.

Toutefois, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale appelle les populations à redoubler de vigilance, demande aux professionnels de santé à intensifier la surveillance et à notifier tout cas de suspicion ou de découverte de ces produits sur le territoire sénégalais.

Docteur Oumy Kalsoum Ndiaye NDAO


Le Directeur
Général
(ARP)
Agence Sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique